

MÉTIERS

MÉTIERS DES DOMAINES D'EXCELLENCE
(DOMEX)



INGÉNIEURS ET CADRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



QUESTION MSY

3 260 personnes exercent ce métier, soit 0,1 % des emplois de la région en 2020

	Ingénieurs et cadres des télécommunications	Tous métiers	Rang au sein des métiers de la région
Cet effectif augmente entre 2008 et 2020	+ 138 %	+ 7 %	3 sur 225
Au regard des actifs en emploi dans l'ensemble des métiers			
La part des femmes est moins importante	14 %	48 %	183 sur 225
La part des moins de 25 ans est proche	4 %	9 %	153 sur 225
La part des séniors est proche	27 %	30 %	131 sur 225
La part des non diplômés est moins importante	2 %	12 %	201 sur 225
La part des CAP-BEP est moins importante	3 %	23 %	202 sur 225
La part des emplois stables est plus importante	96 %	86 %	36 sur 225
Les temps partiels sont moins répandus	8 %	18 %	143 sur 225
Le secteur 'Télécommunications' est 175,3 fois plus représenté en tant qu'employeur que pour l'ensemble des métiers et son poids dans l'emploi est de 62 %	62 %	0 %	

180 demandeurs d'emploi recherchent un emploi dans ce métier, soit 0,0 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi

	Ingénieurs et cadres des télécommunications	Tous métiers	Rang au sein des métiers de la région
Cet effectif augmente entre 2017 et 2022	+ 9 %	- 8 %	52 sur 208
Au regard des demandeurs d'emploi dans l'ensemble des métiers			
La part des femmes est moins importante	21 %	52 %	137 sur 208
La part des demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus) est moins importante	35 %	44 %	182 sur 208
La part des moins de 25 ans est moins importante	7 %	12 %	139 sur 208
La part des 50 ans et plus est moins importante	20 %	27 %	154 sur 208
La part des non diplômés est moins importante	4 %	14 %	140 sur 208
La part des CAP-BEP est moins importante	9 %	30 %	149 sur 208
La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est moins importante	3 %	9 %	181 sur 208
La part des bénéficiaires du RSA est proche	13 %	16 %	108 sur 208

Lorsque le métier est qualifié de «proche» ou «équivalent» à l'ensemble des métiers, cela signifie que l'écart est inférieur à 5 %.

 Source : Insee - RP au lieu de résidence, Pôle emploi, Dares - Statistiques du marché du travail (STMT).